

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ (44760)

CONSEIL MUNICIPAL N° 06 du VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2016

**Nombre de conseillers :**

- En exercice	:	21
- Présents	:	16
- Absent	:	1
- Représentés	:	4
- Votants	:	20

Le conseil municipal s'est réuni le 23 Septembre 2016, à 19 h 00, en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPOUÉ, Maire de la Bernerie-en-Retz.

**Étaient présents :**

Thierry DUPOUÉ, Maire, Jean-Paul MAAS, Sophie LORMAN, Raymond LE FLOCH, Martine DUBOIS, Adjoint, Jean-Paul DAVIAUD, Françoise SEILLÉ, Gilles LAURENT, Catherine LEROY, Roger LOUËRAT, Christiane MEISART, Jacques PRIEUR, Béatrice GRELIER, Laurence BRETON, Valérie BRIAND/KRÖGER, Antoine CHIFFOLEAU, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents représentés :** Roland HENTZIEN (pouvoir à Jean-Paul MAAS), Gilles PICHARD (pouvoir à Thierry DUPOUÉ), Jean-Louis VERISSON (pouvoir à Raymond LE FLOCH), Jean-Yves LAIGLE (pouvoir à Jacques PRIEUR)

**Était absente :** Eléna FUSI/PERRODEAU

Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT) : Catherine LEROY est nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la modification de l'ordre du jour.

Il souhaite rajouter une question non inscrite à l'ordre du jour :

Affaires financières

- o Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2017 (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Et reporter une question inscrite à l'ordre du jour :

Affaires foncières - voirie

- o Château de la Gressière – avenant au bail emphytéotique

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter une question non inscrite à l'ordre du jour et de reporter une question inscrite à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance n° 5 du 1<sup>er</sup> Juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE (article L 2122-22 CGCT)**

**De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;**

**De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**

- o Contrat cadre d'assistance technique avec la société PROSELIS signé le 21 Juillet 2016
- o Convention d'occupation du domaine public communal avec Madame Elodie FLEURY, gérante du magasin « Des fleurs dans la cuisine » signé le 13 Septembre 2016
- o Convention particulière relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques concernant la rue de la Croix Lucas et l'avenue Louis Gautier avec le SYDELA signée le 26 Août 2016
- o Avenant n° 1 – prestations statutaires – agents affiliés à la CNRACL – avec la SMACL signé le 6 Septembre 2016

- Avenant n° 1 – prestations statutaires – agents affiliés à l'IRCANTEC – avec la SMACL signé le 6 Septembre 2016
- Convention d'occupation du domaine public communal avec Madame Elodie FLEURY, gérante du magasin « Des fleurs dans la cuisine » signé le 13 Septembre 2016

**De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;**

- Concession 15 ans n° 799 au nom de GUILLOU Guy
  - Concession 15 ans n° 1220 au nom de CLAVIER Yves
  - Concession 30 ans n° 1240 au nom de AUZIZEAU Geneviève
  - Concession 15 ans n° 1243 au nom de GRANIER Jean-Pierre
  - Concession 15 ans n° 1804 au nom de LEGRAND René-Jean
  - Concession 15 ans n° 1805 au nom de LEGRAND Béatrice
  - Concession 30 ans n° 1570 au nom de PHILIPPOT Micheline
  - Concession 10 ans n° 1806 au nom de GODIN Jean-Claude
  - Concession 30 ans n° 1238 au nom de RELET Louis
  - Concession 15 ans n° 1807 au nom de PICOT Brigitte
  - Concession 50 ans n° 1808 au nom de DROGOU Jean
  - Concession 30 ans n° 1809 au nom de GUITTENY Odile
  - Concession 15 ans n° 1810 au nom de DESACHY Bernard
  - Concession 15 ans n° 1811 au nom de DOUSSET Thérèse
- **Déclaration d'intention d'aliéner n° 16-80 à 16-114**

**1.- AFFAIRES FINANCIÈRES**

**1.1.- CAF de L.A. – Fonds d'accompagnement de la prestation de service unique – enfance – contrat d'aide financière investissement**

La commune a répondu à l'appel à projets 2016 dans le cadre du fonds public et territoire. Le projet porte sur la réhabilitation du multi accueil et plus précisément sur la création et l'aménagement de locaux pour recevoir la fourniture de couches et un coin repas dédié au personnel. Sur un montant de dépenses estimées & plafonnées par la CAF-LA à 77 900 € HT, la caisse d'allocation familiales de Loire-Atlantique accorde à la collectivité une subvention d'un montant de 62 320 €. L'aide est valable deux ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat avec la CAF-LA, avant le 15 novembre 2016.

**1.2.- CAF de L.A. – Fonds de rénovation des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant – contrat d'aide financière**

Dans le cadre de la réhabilitation du multi accueil, la caisse d'allocation familiales de Loire-Atlantique accorde à la collectivité une subvention d'un montant de 73 520 € sur une dépense plafonnée par la CAF-LA à 91 900 € HT, une aide de 80%. L'aide est valable deux ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat avec la CAF-LA.

**1.3.- Redevance d'occupation du domaine public Gaz 2016 (RODP)**

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la commune est desservie en gaz naturel et perçoit à ce titre :

- une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution du gaz naturel
- une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

Pour l'année 2016, la redevance due par Gaz Réseau Distribution France s'élève à 848 € (794 € + 54 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le calcul proposé par GrDF concernant la redevance pour l'occupation du domaine public au titre de l'année 2016, soit la somme de 848,00 € et charge le Maire de recouvrer ladite somme.

### **1.5.- Réserves parlementaires 2017 – Monique RABIN – Travaux d’accessibilité – Maison Magrès**

Le conseil municipal, à l’unanimité, autorise le maire à solliciter un concours financier auprès de madame la députée Monique Rabin dans le cadre de la mise en accessibilité de la maison Magrès. Le concours financier octroyé au titre de sa réserve parlementaire est plafonné à 10 000 € sur un montant estimé de travaux s’élevant à 32 520 € HT.

### **1.5.- Demande de subvention au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) 2017 (différé au prochain CM)**

## **2.- AFFAIRES SCOLAIRES, ASSOCIATIVES, ENFANCE & JEUNESSE**

### **2.1.- Contrat Enfance Jeunesse : convention entre la commune des Moutiers et de la Bernerie**

Afin de faciliter la gestion du CEJ 2016-2019, il est proposé d’instaurer un nouveau mode de fonctionnement. L’ensemble des places du multi-accueil, pour les communes des Moutiers et de la Bernerie, est contractualisé sur le CEJ de la commune de la Bernerie en Retz. Celle-ci reçoit l’ensemble de la subvention de la CAF pour le multi-accueil.

La commune de la Bernerie en Retz finance en totalité le multi-accueil et facturera à la commune des Moutiers, en fonction du nombre de places convenues initialement. La commune des Moutiers s’engage sur le financement des places retenues à la signature de ladite convention.

Le montant de financement repose sur un nombre de place pré-défini lors de la mise en place de la convention, soit 5 places.

La convention est conclue pour une durée de 4 ans : 2016-2017-2018-2019. Sa durée est calquée sur celle du CEJ, conclu entre la CAF de Loire-Atlantique et la commune de la Bernerie en Retz. La présente convention prend effet au jour de sa signature par l’ensemble des parties.

Le conseil municipal, à l’unanimité, autorise le maire à signer la convention avec la commune des Moutiers

### **2.2.- Convention avec le Conseil Départemental (T.A.E.)**

Le Département de Loire Atlantique, dans le cadre de l’animation sportive départementale (ASD) et des différentes activités proposées, s’engage à participer à l’encadrement des temps d’activités périscolaires (TAE). Les périodes sont les suivantes : du 12/09 au 17/10/2016 et du 24/04 au 12/06/2017. Ce partenariat passe par la signature d’une convention entre la Commune et le Département.

Le conseil municipal, à l’unanimité, autorise le Maire à signer la convention entre la commune et le Département de Loire-Atlantique, ainsi que tout document s’y rapportant.

## **3.- RESSOURCES HUMAINES**

## **4.-URBANISME - DOMANIALITÉ**

### **4.1.- Z.A.C. de la Rogère – approbation de la tranche 3**

Face à la faiblesse du rythme de commercialisation des deux premières tranches, l’aménageur sollicite quelques modifications du plan et du programme initial, dans le but d’accélérer la commercialisation de la tranche 3, tout en maintenant la philosophie et l’ambition du projet. Les principales évolutions de la tranche 3 sont les suivantes :

- le remplacement de l’îlot G4 (5 maisons intermédiaires groupées en accession sociale) par 5 lots réservés aux primo-accédants,
- la diminution de quelques espaces verts au profit du domaine privé des lots,
- le transfert de certaines haies bocagères dans le domaine privé des lots,
- la modification du principe de desserte automobile du secteur Est,

La tranche 3 de la ZAC comportera désormais 36 lots, dont 25 lots libres (22 grands, 3 petits) et 11 lots réservés aux primo-accédants. Le chiffres d’affaire global de la tranche 3 restant inchangé, il permet une diminution moyenne du cout des terrains au m<sup>2</sup>.

Les conditions de cession des lots réservés aux primo-accédants (critères d’attribution, clause anti spéculative...) demeurent les mêmes que pour les tranches 1 et 2.

La commission urbanisme a examiné ce point les 22 août & 1<sup>er</sup> septembre 2016 et a donné un avis favorable

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe des modifications apportées à la tranche 3 de la ZAC de la Rogère, et précise que les dispositions du cahier des charges de cession des terrains applicables à chaque lot de la tranche 3 seront approuvées lors d'un prochain conseil municipal.

#### **4.2.- Z.A.C. de la Rogère – approbation du dossier d'enquête parcellaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le dossier d'enquête parcellaire, sollicite auprès de M. le Préfet de Loire Atlantique, l'ouverture de l'enquête parcellaire afin qu'elle soit menée conjointement à l'enquête préalable à la DUP, en vue de l'obtention d'un arrêté de cessibilité relatif à la réalisation du projet de ZAC de la Rogère et précise qu'en fine, l'arrêté de cessibilité sera prononcé au bénéfice du concessionnaire de la ZAC de la Rogère (SNC Natura Mare),

#### **4.3.- Projet de bail avec Orange : clocher église (différé à un prochain CM)**

### **5.- AFFAIRES FONCIÈRES - VOIRIE**

#### **5.1.- Lotissement du Soleil – dénomination de la voie**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénommer « Impasse du Coin de la Vigne » la voie débutant à l'intersection avec la rue du Pont de Terre et desservant les lots de l'opération du lotissement du Soleil.

#### **5.2.- Château de la Gressière – avenant au bail emphytéotique (différé au prochain CM)**

### **6.- AFFAIRES DIVERSES**

#### **6.1.- Pavillon Bleu – renouvellement de la candidature pour 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer le dossier de candidature pour l'année 2017. Les crédits nécessaires, soit la somme de 1 310,00 € pour le coût d'inscription, seront inscrits à l'article 6281, concours divers & cotisation, de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

### **7.- RAPPORTS ET BILANS ANNUELS**

#### **7.1.- ATLANTIC'EAU – rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour 2015**

Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote mais simplement d'une présentation devant le Conseil Municipal.

### **8.- D.I.A.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Dressé à la Bernerie-en-Retz, le 26 Septembre 2016

Le Maire,

Thierry DUPOUÉ

Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet le 27 Septembre 2016

Le Maire,

Thierry DUPOUÉ

